

La Coupe Viking

7^{ème} édition

Grade 4 : 470

Grade 5A : Europe, Snipe, ILCA4, ILCA6, ILCA7, RS Feva double

Le Havre, 18-19 septembre 2021

Autorité organisatrice (AO) :
Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH)



AVIS DE COURSE

INFORMATIONS COVID-19

Dans le contexte incertain de la pandémie, le SNPH s'efforce de vous accueillir du mieux possible.

- *En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.*
- *Selon les consignes sanitaires applicables, les activités à terre pourront être restreintes.*

Merci de votre compréhension.

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes : 470, Europe, Snipe, ILCA4, ILCA6, ILCA7 et RS Feva double.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :
 - 3.2.1 soit en complétant l'annexe FORMULAIRE D'INSCRIPTION et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Sport Nautique et Plaisance du Havre, Quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre au plus tard le 1^{er} septembre 2021.
 - 3.2.2 soit en utilisant formulaire et paiement en ligne, disponibles sur www.snph.org/coupe-viking, au plus tard le 1^{er} septembre 2021.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - leur justificatif d'adhésion annuelle à leur association de classe respective
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- 3.5 Tous les concurrents devront porter, dans leur grand voile, le numéro de voile correspondant à l'enregistrement de leur bateau à leur autorité nationale. Il ne sera pas fait d'exception à cette règle. La présentation du certificat de Jauge fera foi.

4. DROITS A PAYER

4.1 Droits d'inscriptions

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant avant le 01/09/2021	Montant après le 01/09/2021
470	45€	55€
Snipe		
RS Feva double		
Europe	30€	40€
ILCA4	32€ (dont 2€ AFL)	42€ (dont 2€ AFL)
ILCA6		
ILCA7		

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 18 septembre 2021 de 10h00 à 12h00

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 18 septembre 2021	14h00	Toutes
Dimanche 19 septembre 2021	10h00	Toutes

- 5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

5.4 Programme à terre (sauf restrictions sanitaires)

Date	Evènement	Heure
Samedi 18 septembre 2021	Pot d'accueil	19h30
	Soirée barbecue en libre service*	A suivre

Le pot d'accueil se tiendra au Club-House du SNPH.

*Pour la soirée, le SNPH met à disposition de tous les coureurs et accompagnants des barbecues en libre service, en fournissant charbon de bois, tables, chaises et vaisselle.

5.5 Remise des prix

Dimanche 19 septembre 2021 à 16h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.snph.org/coupe-viking

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type trapèzes.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE. Nous attirons votre attention sur les zones de trafic commercial interdites à la navigation visibles sur cette annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la classe 470, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points a Minima.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront tirés au sort parmi l'ensemble des concurrents.

Des prix seront distribués aux podiums de chaque classe.

Les vainqueurs de chaque classe remporteront leur droit d'inscription pour l'édition suivante.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. PLAN DU SITE ET ACCES

L'accès et la disposition du site sont visibles dans l'annexe PLAN DU SITE ET ACCES.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs utilisant une embarcation à moteur :

- Peuvent bénéficier gracieusement d'une place pour la nuit du 18 au 19 septembre.
- Peuvent être forfaitairement défrayés de leurs frais de carburant s'ils intègrent le dispositif sécurité.

Pour ce faire, merci de vous faire connaître avant le **31 août**, en précisant type et immatriculation de l'embarcation, ainsi que nom et numéro de permis du pilote.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

16.1 Contact SNPH

Sport Nautique et Plaisance du Havre
 Quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre
 Tel : 02 35 21 01 41
snph@snph.org
www.snph.org/coupe-viking

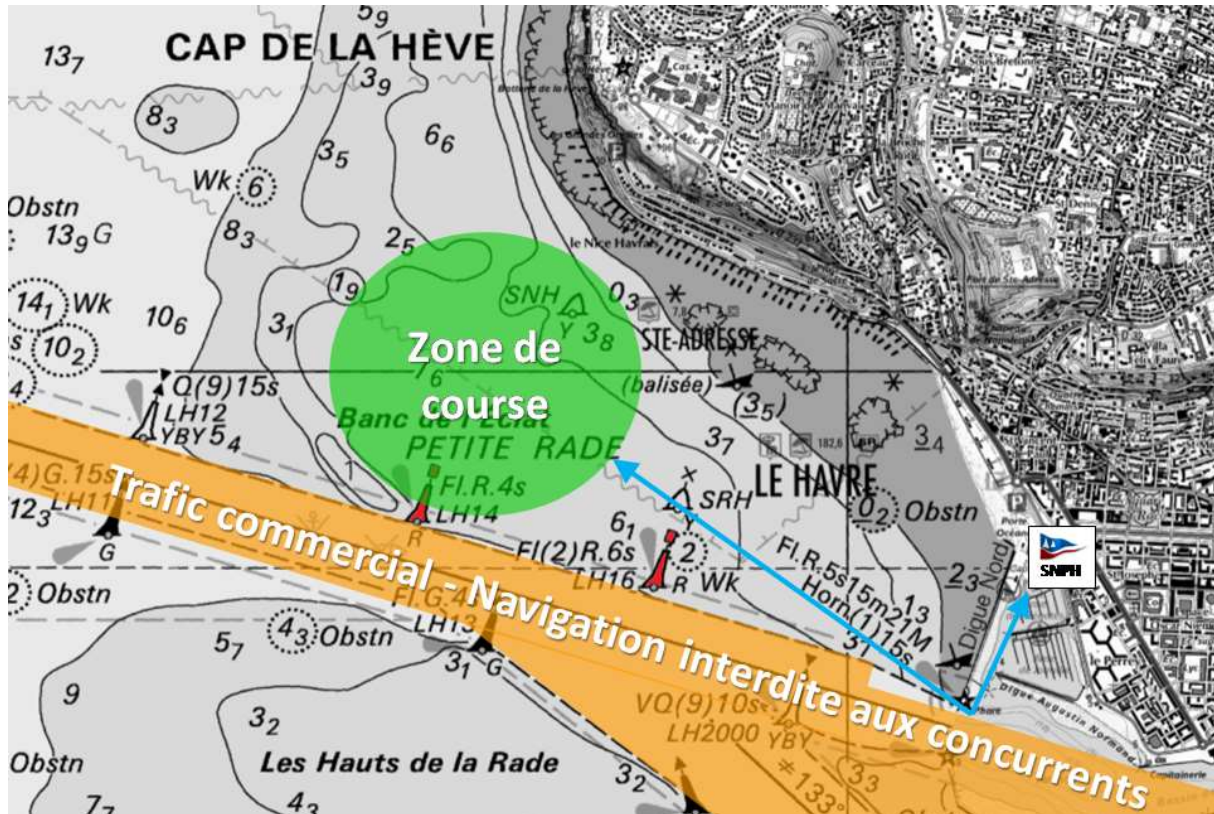
16.2 Contacts classes

470	Clément Lesaint	clement.lesaint@gmail.com
Snipe	René Le Bour	rene_le_bour@hotmail.fr
Europe	René Chaudoy	renechaudoy@gmail.com
ILCA	Denis Brulais	castorbru@free.fr

16.3 Hébergements

CRJS Le Havre	crjs.lehavre@gmail.com
Hotel Les Gens de Mer	https://gdmlehavre.popinns.com/
Tous les hébergements	http://www.lehavretourisme.com/

ANNEXE ZONE DE COURSE



La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial. Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :
 - Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
 - Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
 - Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires.
- SUR LE PLAN D'EAU :
 - S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Babord rouges.
 - En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course.

ANNEXE PLAN DU SITE ET ACCES



Attention, stationnement strictement interdit sur le terre-plein du port pendant la durée de la régate !

L'accès au site se fait par le Quai Eric Tabarly.

Les remorques et bateaux peuvent être stockés dans deux parcs différents.

Les inscriptions, le tableau officiel, les briefings et le repas ont lieu au SNPH (premier étage).

INSCRIPTION COUPE VIKING

☐ 470 : 45€ ☐ Snipe : 45€ ☐ RS Feva Double : 45€

☐ Europe : 30€ ☐ ILCA4 : 32€ ☐ ILCA6 : 32€ ☐ ILCA7 : 32€

COUREUR 1 (Barreur)

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse/CP/ville : _____
 Téléphone et mail : _____
 Date de naissance : _____
 Numéro de licence : _____
 Club : _____ N° Club : _____

AUTORISATION PARENTALE Coureur 1

Je soussigné(e), père ou mère⁽¹⁾ de l'enfant, autorise mon fils ou ma fille⁽¹⁾ à participer à la régate « Coupe Viking » organisée par le Sport Nautique et Plaisance du Havre.

Fait à, le Signature

(1) : Rayer la mention inutile

COUREUR 2 (Equipier)

Nom : Prénom :
 Adresse/CP/ville :
 Téléphone et mail :
 Date de naissance :
 Numéro de licence :
 Club : N° Club :

AUTORISATION PARENTALE Coureur 2

Je soussigné(e), père ou mère⁽¹⁾ de l'enfant, autorise mon fils ou ma fille⁽¹⁾ à participer à la régate « Coupe Viking » organisée par le Sport Nautique et Plaisance du Havre.

Fait à, le Signature

(1) : Rayer la mention inutile

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf